



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5030283

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 17/03/2025 10H16 C:000019 I:14092
V/REF : 20250317217661
V/Email reçu le Lundi 17/03/2025 a 10H16

SDC "VILLA REGLISSE"
S/C CABINET PECOUL
1732 AVENUE DE MONSIEUR TESTE
34070 MONTPELLIER

IMMEUBLE : VILLA REGLISSE
521 ET 541 AVENUE DE LA
REGLISSE
34000 MONTPELLIER

Montpellier, le 21 Mars 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : 521-541 AVENUE DE LA REGLISSE - ASCENSIONISTE MR TOURNILLON 0632954983
BAT B

MOTIF : POMPAGE ASCENSEUR

Donneur d'ordre : Mme S SALVADOR

NATURE DE L'INTERVENTION

Pompage et aspiration d'eau par camion hautement spécialisé
avec équipement haute pression et pompe à vide.

LE 18/03/2025 A 14H

REPÉRAGE ET MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
POMPAGE DE LA FOSSE ASCENSEUR
NETTOYAGE ET REPLI

OBSERVATIONS : FJ LCOMPTER Email envoyé le 19/03/25 a 08H16 Mme S SALVADOR

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	POMPAGE ASCENSEUR	1	250,00	250,00
	TOTAL H.T.			250,00
	T.V.A. a 10,00%			25,00
	TOTAL T.T.C.En EURO			275,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 30 Avril 2025



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5030283

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



0145 - VILLA REGLISSE
521-541 AVENUE DE LA REGLISSE
34070 MONTPELLIER

Demande Intervention

A Montpellier, le 17/03/2025

SERVIMO

24 RUE SGT FERNAND TOURRIERE
34430 SAINT JEAN DE VEDAS

Référence : 20250317217661 / SOP
Origine : sophie
Téléphone :
Objet : POMPAGE CUVE ASCENSEUR BAT
B

Lieu de l'intervention : VILLA REGLISSE
521-541 AVENUE DE LA REGLISSE
34070 - MONTPELLIER

Agissant en qualité de SYNDIC de la copropriété ci-dessus

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir intervenir le plus rapidement possible
chez notre client cité en référence.

Les travaux sont à exécuter immédiatement, toutefois, s'ils se trouvaient
plus importants que prévu, nous vous demandons de bien vouloir nous en
avertir afin de connaître la suite qu'il conviendra d'y donner.

Voici le descriptif succinct des travaux à effectuer :

IL FAUDRAIT POMPER L'EAU DE LA CUVE ASCENSEUR DU BAT B
RDV A PRENDRE AVEC MR PRAITANO DE KONE AU 06 82 56 72 85
D'AVANCE MERCI

Comptant sur votre célérité, nous vous prions d'agréer, Mesdames,
Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

LE SYNDIC

Nous attestons que l'immeuble est achevé depuis plus de deux ans et est composé de locaux affectés principalement à l'habitation dans une proportion en millièmes de : 100.00 %

SERVIMO

24 RUE SGT FERNAND TOURRIERE
34430 SAINT JEAN DE VEDAS

Retour Devis N° 20250317217661 / SOP

Résidence : 0145 - VILLA REGLISSE

Veuillez nous retourner ce bon dûment rempli avec votre devis.

Objet :
POMPAGE CUVE ASCENSEUR BAT B

Observation :
.....
.....
.....
.....

CABINET PECOUL SAS

1732 AVENUE DE MONSIEUR
TESTE

34070 MONTPELLIER

Fax : 04 67 421 181